

Pour la **QUALITÉ** des **Bandes d'Éveil**
de **Vigilance** (B.E.V.) en **BÉTON** certifiées 



Qualité des produits

CHOISIR LA SÉRÉNITÉ

Ce document, destiné aux prescripteurs et aux entrepreneurs, a été conçu pour leur apporter une meilleure connaissance des garanties apportées par la marque NF afin qu'ils puissent réaliser des ouvrages de voirie conformes aux règles en vigueur.

LES ATOUTS MAÎTRES DES BANDES D'ÉVEIL DE VIGILANCE (B.E.V.) CERTIFIÉES NF

Le cadre réglementaire concernant **l'accessibilité de la voirie et des aménagements publics (décrets n° 2006-1657, n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 et de l'arrêté du 15 janvier 2007)** impose l'utilisation de Bandes d'Éveil de Vigilance conformes à la norme NF P 98-351 dans deux situations :

- Pour les implantations au droit des traversées pour piétons ;
- Pour les emplacements de transport guidé surélevé à plus de 26 centimètres de hauteur.



L'implantation des bandes d'éveil (ou dalles podotactiles) de vigilance reste d'application volontaire dans les autres

cas, par exemple en haut d'une volée d'escalier.

La certification de la caractéristique Éveil de Vigilance **s'applique aux dalles certifiées selon le référentiel de certification NF 187 Dalles de voirie et toiture en béton.**

La marque NF certifie que les produits respectent les caractéristiques physiques spécifiées dans la norme NF P 98-351 Cheminements – Insertion des handicapés / Éveil de vigilance.

Cette certification complémentaire garantit que les caractéristiques physiques spécifiques de l'option « Éveil de vigilance » sont maîtrisées en continu par le fabricant et vérifiées périodiquement par l'organisme certificateur (audits en usine, essais sur site et en laboratoire extérieur).

La certification de produits, au sens du Code de la consommation, facilite le déroulement des chantiers : pas de contrôle avant mise en œuvre, ni essais à la réception.

► Une surface tactile sécurisée

La résistance élevée à la glissance garantit la sécurité lorsque le sol est humide
La résistance à la glissance de la semelle (mesurée au pendule SRT) est supérieure à 40.

► Une surface tactile stable dans le temps

Dans les conditions standard, la durée de vie revendiquée par les fabricants de dalle est estimée à 20 ans

Les caractéristiques mécaniques sont garanties selon les classes d'appellations S4, T7, T11, U14 à U30 et correspondent à des valeurs de 3,5 à 5 MPa de résistance à la flexion, pour une charge de rupture respective de 4,5 à 30 kN. La résistance à l'abrasion (dureté du matériau) est caractérisée par une faible empreinte au disque d'abrasion : elle est inférieure à 23 mm, selon la classe H de la norme NF EN 1339.



► Une surface tactile peu sensible aux variations climatiques (été/hiver, jour/nuit)

Les dalles en béton sont stables aux variations de température et résistantes au gel/dégel

Aux températures élevées, les plots ne s'affaissent pas et le ressenti n'est pas brûlant

La résistance aux agressions climatiques répond à la classe B de la norme NF EN 1339. La stabilité à la variation de température est 10 fois plus élevée que la valeur requise (pour une exigence de variation dimensionnelle < 1 %).

► Une surface tactile détectable et contrastée par rapport au sol environnant

En plus du relief assuré, les dalles existent en plusieurs teintes

Le relief et la répartition des plots sont conformes aux exigences de la norme NF P 98-351.

Pour renforcer leur perception par rapport à l'environnement, les fabricants proposent des dalles allant du clair au foncé.

► Des performances déclarées, garanties pour les produits en béton

La résistance à l'indentation (poinçonnement sous l'effet d'une charge) est garantie. Réaction au feu : le béton, incombustible, est classé M0 sans essai au sens de la norme NF P 92-507. Les matériaux incombustibles ne nécessitant pas de classement fumée, les produits en béton sont donc conformes aux exigences du classement fumée en extérieur comme en intérieur.

L'ATTESTATION DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF

L'attestation de droit d'usage de chaque titulaire, sur laquelle figure la liste des produits certifiés avec leurs caractéristiques garanties, est disponible sur le site www.cerib.com, rubrique « Certifications, marquage CE ».

Auprès de votre fournisseur : Déclaration des Performances, Fiches techniques, Notices de pose...

Votre fournisseur



Fédération de l'Industrie
du Béton
15 boulevard du Général de Gaulle
92120 Montrouge
Tél. 01 49 65 09 09
Fax 01 49 65 08 61
fib@fib.org
www.fib.org



Centre d'Études et de Recherches
de l'Industrie du Béton
1 rue des Longs Réages - CS 10010
28233 Épernon Cedex
Tél. 02 37 18 48 00
Fax 02 37 83 67 39
cerib@cerib.com
www.cerib.com